



CONSEIL COMMUNAL
DE NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 07 décembre 2018

Présidence : M. Manuel Hayoz

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité N° 05-2018, du 12 novembre 2018, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales;
- ayant entendu le rapport de la commission nommée pour étudier cet objet, ainsi que le rapport de la commission des finances et de gestion;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour;

DÉCIDE

- d'accepter le préavis N°05-2018, du 12 novembre 2018, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales tel que présenté;
- d'autoriser les travaux de génie civil pour la réfection des dessertes agricoles;
- d'octroyer à cet effet un crédit de fr. 1'964'000.-;
- de financer ces travaux par un prélèvement de fr. 400'000.- sur le fonds de réserve pour travaux futurs 9282.9;
- d'autoriser la Municipalité à effectuer un emprunt dans l'établissement de son choix pour un montant de fr. 1'964'000.-;
- de réduire l'investissement financier au fur et à mesure des rentrées des subventions s'élevant à fr. 747'000.-;
- d'amortir l'investissement net de fr. 817'000.- à raison de fr. 27'200.- par an sur une durée de 30 ans.

Ainsi délibéré et admis à main levée, à la majorité, moyennant 3 abstentions, aucun avis contraire, en séance du 07 décembre 2018.

Noville, le 07 décembre 2018

Extrait conforme :

L'attestent :

Le Président


M. Hayoz



La Secrétaire :


E. Bernard